



Département Ressources Humaines

Décision n°2024-19

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission pilot cities à la direction animation et transition écologique

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction animation et transition écologique, un emploi de chargée de mission pilot cities au grade d'attaché territorial, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Animation de l'appel à projets :

- Interface avec les services instructeurs (programme NetZeroCities) et les services de Nantes Métropole (directions thématiques, communication, cellule de gestion) ;
- Organisation de réunions du consortium avec les partenaires locaux ;
- Animation du partenariat, gestion de l'information avec et entre les participants, mise à disposition des outils nécessaires au suivi ;
- Élaboration de la stratégie de communication avec la direction de la communication .

Gestion administrative et financière de l'appel à projets :

- Suivi des échéances contractuelles ;
- Gestion du déroulement des activités des partenaires et des activités portées par la Métropole.

Suivi administratif, financier et budgétaire du partenariat d'une part et du budget Nantes Métropole d'autre part :

- suivi de la réception et de la ventilation des fonds au sein du consortium ;
- suivi budgétaire et si nécessaire, proposition d'ajustements ;
- collecte et synthèse des documents financiers en vue du rapport intermédiaire et finale ;
- Assistance technique aux partenaires sur les aspects administratifs et financiers.

Valorisation du programme européen :

Au niveau européen, contribuer à l'animation des échanges avec le ou les « twin cities » qui seront désignées : écriture de synthèses, organisation des déplacements et des échanges.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission pilot cities à la direction animation et transition écologique est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire au grade d'attaché territorial, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

29 JAN. 2024

Fait à Nantes, le 8 janvier 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL